

*Ministère de l'Emploi,
de la Cohésion Sociale et du Logement*

Le 11 AVR. 2007

101, rue de Grenelle 75007 Paris

Téléphone : 01 55 55 10 10

Télécopie : 01 55 55 49 20

*Ministère Délégué à la Cohésion Sociale
et à la Parité*

La Ministre

Madame la Ministre Déléguée à la
Cohésion sociale et à la parité

à

Mesdames et Messieurs les Préfets de
département

Objet : Contrats urbains de cohésion sociale

Le gouvernement a souhaité, au terme des contrats de ville, poursuivre et renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales, à travers un cadre contractuel rénové : les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Ce cadre contractuel unique doit permettre la mise en cohérence de l'ensemble des interventions en faveur des quartiers en difficulté, qu'elles relèvent de l'Etat ou des autres acteurs publics et privés.

La grande majorité de ces contrats étant à présent finalisée, je tiens à vous remercier de votre implication et de celle de vos services dans cette démarche essentielle pour la cohésion sociale de notre pays. Je mesure l'effort qui a été accompli, alors même que la création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) implique des évolutions importantes dans les modalités de gestion des crédits de la politique de la ville.

Je souhaite, par ailleurs, vous rappeler que l'objectif des CUCS est d'apporter aux acteurs locaux une visibilité accrue tant sur les projets que sur les financements qui seront mobilisés pour les accompagner.

L'élaboration de programmations pluriannuelles, permettant d'identifier sur trois ans les principales actions menées dans le cadre des CUCS, est, de ce point de vue, essentielle. Elle représente sans aucun doute un changement important dans la manière d'élaborer les programmations, mais elle est indispensable pour donner la visibilité attendue et permettre la signature de conventions pluriannuelles entre les associations et l'ACSé.

Je vous invite, par conséquent, là où cette démarche n'a pas encore été initiée, à l'engager sans tarder.

Comme le précisent les circulaires relatives aux CUCS, les conventions pluriannuelles devront être prioritairement signées avec les associations conduisant des actions dites "structurantes" dans les quartiers ; mais les autres associations ne sont pas pour autant exclues.

J'insiste, enfin, sur la nécessité de mettre en place, dès la conclusion du contrat, les conditions d'une bonne évaluation en définissant des indicateurs de suivi et de résultat, et en réservant à l'évaluation un pourcentage des financements.

A handwritten signature in black ink, consisting of the letters 'C', 'V', and 'R' in a stylized, cursive font. The 'C' is large and loops around the 'V'. The 'R' has a long horizontal tail that ends in a small hook.

Catherine VAUTRIN